

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

OBJET : EHPAD de Kerdroual - participation financière

Rapporteur : Marie-Françoise GUEREC

Afin de minimiser le prix du loyer des futurs résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (l'E.H.P.A.D) de Kerdroual, il a été demandé à Bretagne Sud Habitat, maître d'ouvrage de l'opération, de réaliser des logements aidés avec un financement PLUS.

L'équilibre financier était assuré dans le cadre d'un financement de type PLS (emprunt Caisse des Dépôts et Consignations 4,13 % sur 30 ans). Les conditions de financement PLUS (emprunt Caisse des Dépôts et Consignations 3,80 % sur 40 ans) et le plafonnement des loyers génèrent un besoin de financement complémentaire prévisionnel de 616 000 euros et Bretagne Sud Habitat demande à la Ville d'apporter une participations financière de 150 000 euros.

Le complément de financement sera assuré par Bretagne Sud Habitat, sur ses fonds propres, et d'autre part par une sollicitation des caisses de retraite et de mutuelle.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- DECIDE de participer à hauteur de 150 000 € au financement de l'E.H.P.A.D. de Kerdroual dans la mesure où les logements aidés seront de type PLUS.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Conseiller Général

Loïc LE MEUR

Nicole LECORPS